

DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE
-***_**_*-

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU NORD BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session Ordinaire D'Octobre 2023

Délibération

N° CC/2023/07/25

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre régulièrement convoqué s'est réuni à la fois en présentiel à la salle de délibérations de la mairie de Pointe-Noire et par visio conférence sous la présidence d'Adrien BARON, premier vice-président.

Présents : Adrien BARON - Ferdy LOUISY - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Fauvert SAVAN - Philippe MORVAN - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Roselise FAMILLE - Ketty DELVER - David NEBOR - Joël HILAIRE - Jacqueline LOLIA - Ginette VEROIX - Henri YACOU - Philippe DEZAC - Laura GUEPPOIS - Magalie SALIBUR - Christian JEAN-CHARLES - Clara RIGAH - Cynthia CHAPOULIE - Didier MARICEL - Gilbert ROUYARD - Henri JOTHAM - Bruno FELICIANNE - Jeanny MARC-MATHIASIN - Jocelyne UNIMON

Acte rendu exécutoire
- après transmission
en préfecture le

Absents excusés : Guy LOSBAR - Patricia ELUSUE

26 OCT. 2023

Absents : Bernard ABDOUL MANINROUDINE - Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS - Augustin KANCEL - Sylvie DAGONIA - Jocelyn SAPOTILLE - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Line LAGUERRE - Ephrem GLORIEUX - Edmée MAURIELLO - Benjamin GRACCHUS - Annick ABELA - Jean-Paul TRIVIAUX-FRENET

- publication sur le site
Internet ou,
notification le

Votants : 27

27 OCT. 2023

Secrétaire de séance : Camille ELISABETH

VILLES TERRITOIRES BLEUS D'AVENIR

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de de la CANBT ;

CANBT - Délibération n° CC/2023/07/25 du 18/10/2023 1

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20231026-CONS20230725-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Vu la délibération n°10 en date du 29 juin 2023, le Conseil Communautaire a validé l'adhésion de la CANBT à la Société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC)Odyssea ;

Considérant que la CANBT fait de l'économie bleue l'un des axes essentiels de sa stratégie de développement économique et souhaite aujourd'hui confier à OdysSEA les missions suivantes :

- La structuration et la promotion des métiers de l'économie bleue,
- L'intégration des principes de développement durable dans toutes ses activités, afin de minimiser son impact sur l'environnement et de maximiser les bénéfices pour nos communautés côtières et maritimes,
- Le travail de dialogue avec les experts et la CANBT en partenariat avec la population et d'autres acteurs du territoire bleu d'avenir, y compris les entreprises, les organisations de la société civile, les collectivités locales, ainsi que les institutions de recherche et d'éducation, pour créer un avenir durable « Nord Basse-Terre » ;

Considérant les engagements d'Odyssea à savoir :

- L'ingénierie des demandes de subventions et son optimisation, la veille et les financements à trois échelles : Région, État, Europe, la réponse aux appels à projets
- L'assistance et l'ingénierie au bénéfice de la CANBT à deux échelles d'efficacité, avec les experts locaux du Lab'Îles de Guadeloupe - Agence d'ingénierie territoire et des transitions, les experts de la coopérative OdysSea d'intérêt Collectif, au niveau national et européen. Une assistance multi-compétences dans les objectifs de co-conception innovante et de l'expertise, viabilité des projets, de la gouvernance, du suivi, des évaluations, de la structuration (formation), du respect des critères réglementaires, des demandes de subventions, avec des priorités planifiées et l'accompagnement opérationnel dans la mise en œuvre d'opérations certifiées « Territoire Bleu d'Avenir »
- La prise en compte des spécificités, complémentarités, des spécialisations des 6 communes : Deshaies Goyave, Lamentin, Petit-Bourg, Pointe-Noire, Sainte-Rose.
- L'assistance en ingénierie et en assistance opérationnelle aux différentes actions, le suivi des indicateurs de résultats, d'impacts, de performance et des objectifs visés
- La prise en compte des potentiels présents et avenir du territoire dans les modèles d'économie bleue territoriale, les nouveaux emplois de la transition écologique, numérique et culturelle, d'économie sociale et solidaire dans la rédaction du projet intégré de la CANBT
- La prise en compte des besoins réels des acteurs locaux pour une meilleure compétitivité des entreprises locales avec la remise d'un diagnostic du territoire permettant leur intégration dans le plan d'actions et de structuration
- Le dialogue local et l'assistance aux acteurs et entreprises engagés, formés et certifiés
- La réalisation d'un projet de territoire intégré « Nord Basse-Terre, Territoire Bleu d'Avenir » co-conçu en interactivité avec les experts et les services concernés de la CANBT, des 6 villes, du Département, de la Région

Guadeloupe et de l'État, et des aménagements selon les 6 Pôles d'Innovations, de Transitions et d'Attractivité

- L'identification des autres financements potentiels : partenaires privés, banques d'investissement, AFD, Banque des Territoires..., pour le cofinancement des investissements.
- L'assistance et le suivi au bénéfice de la CANBT dans le cadre des demandes de subventions, en priorité les actions préalables d'ingénierie et d'accompagnement du programme « Territoire Bleu d'Avenir »
- Les outils et innovations numériques mis à disposition. L'identification et la valorisation numérique des sites du territoire, des projets géopositionnés.
- La valorisation sans délais des offres de tourisme bleu des entreprises engagées dans un marketing opérationnel pour soutenir la relance et l'emploi ;

Considérant qu'Odyssea propose de mener la réflexion jusqu'au niveau de l'avant-projet sommaire pour les projets d'investissement – Niveau d'avancée nécessaire pour être pris en compte dans les différents programmes d'investissement, dont le CRTE et amender la PPI de la CANBT ;

Vu le rapport du Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Et après en avoir délibéré :

Le conseil décide par scrutin :

- Nombre de membres en exercice : 42
- Nombre de membres présents au moment du vote : 27
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Nombre d'abstention :
- Nombre de voix pour : 27

ARTICLE 1 : De valider les missions confiées à OdysSEA et les moyens qui seront engagés.

ARTICLE 2 : De valider la contribution financière de la CANBT, à hauteur de 126 000€, soit 20% du coût des études nécessaires.

ARTICLE 3 : D'autoriser la SCIC à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour boucler le plan de financement du programme d'actions

ARTICLE 4 : Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre, le Directeur Général des Services et le Percepteur Communautaire, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre.

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE PRESIDENT**

Guy LOSBAR

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Basse-Terre (6 Rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre) ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

CANBT - Délibération n° CC/2023/07/25 du 18/10/2023 3

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20231026-CONS20230725-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023